



Marque de fabrique, de commerce ou de service

CERTIFICAT D'IDENTITÉ DE MARQUE

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII

Art. L. 712-1. - La propriété de la marque s'acquiert par l'enregistrement. La marque peut être acquise en copropriété.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Art. R. 714-2 - Le Registre national des marques est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle. Y figurent, pour chaque marque :

- 1° L'identification du demandeur et les références du dépôt, ainsi que les actes ultérieurs en affectant l'existence ou la portée ;
- 2° Les actes modifiant la propriété de la marque ou la jouissance des droits qui lui sont attachés ; en cas de revendication de propriété, l'assignation correspondante ;
- 3° Les changements de nom, de forme juridique ou d'adresse ainsi que les rectifications d'erreurs matérielles affectant les inscriptions.

Aucune inscription n'est portée au registre tant que le dépôt n'est pas publié dans les conditions prévues à l'article R. 712-8.

Art. R. 714-8 - Toute inscription portée au Registre national des marques fait l'objet d'une mention au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Toute personne intéressée peut obtenir de l'Institut :

- 1° Un certificat d'identité comprenant le modèle de la marque, les indications relatives au dépôt et à l'enregistrement et, s'il y a lieu, les limitations à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;
- 2° Une reproduction des inscriptions portées au Registre national des marques ;
- 3° Un certificat constatant qu'il n'existe pas d'inscription.

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque telle que reproduite ci-contre a été enregistrée et publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Il atteste par ailleurs qu'il résulte au Registre national des marques que :

- La marque n'a fait l'objet d'aucune limitation à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;
- La marque a fait l'objet d'une limitation à la liste des produits ou services résultant du(des) retrait(s), de la (des) renonciation(s) ou décision(s) judiciaire(s) porté(s) au Registre national des marques et reproduit(s) en annexe au présent certificat (document(s))
- La marque a fait l'objet d'une décision rapportant totalement ou partiellement l'enregistrement (annexée au présent certificat) ;
- La marque a fait l'objet de la (des) déclaration(s) de renouvellement reproduite(s) en annexe au présent certificat.
- n'a fait l'objet d'aucune déclaration de renouvellement.



Fait à Lille, le 16 NOV. 2018

Pour le Directeur général
de l'Institut national de la propriété industrielle
La Directrice du département des données

Anne DUFOUR

Numéro national : 4464768

Lieu de dépôt : 92 INPI - Dépôt électronique

Date de la demande : 27/06/2018

Référence client :

Type de demande : Demande d'enregistrement de marque

Rubrique 1 : Destinataire de la correspondance

Nom/Prénom : Madame Courdent Sandra

Société/Cabinet : DECATHLON

Adresse :

Service Juridique PI
4 Boulevard de Mons
59650 Villeneuve d'Ascq
FRANCE

Rubrique 2 : Déposant

Dénomination sociale : DECATHLON

Forme juridique : SA

Adresse :

Service Juridique PI
4 Boulevard de Mons
Villeneuve d'Ascq
59650 Villeneuve d'Ascq
FRANCE

Rubrique 2 bis : Mandataire

Néant



Rubrique 3 : Modèle de votre marque

SANDEVER

Rubrique 4 : Description de la marque

Type de marque :

Marque verbale

Rubriques 5 et 6 : Produits & services et classes

Rubrique 6	Rubrique 5
Classe(s)	Produits et services
9	Lunettes de protection pour la pratique sportive, lunettes de soleil, étuis à lunettes ;
18	Sacs de sport, sacs de voyage, sacs-housse pour vêtements ;
25	Vêtements de sport pour hommes, femmes et enfants ; débardeurs, pull-overs, sweat-shirts, pantalons, shorts, débardeurs de sport, jupes, jupes-shorts, robes, sous-vêtements, culottes, brassières, soutiens-gorge, maillots de bain, maillots, caleçons, vestes, manteaux, blousons, coupe-vent, tee-shirts, ceintures, gants (habillement), bonnets, cache-col, casquettes, bobs, visières, bonnets, bandeaux pour la tête (habillement), serre-poignets (habillement) ; chaussettes, collants, guêtres ; chaussures (à l'exception des chaussures orthopédiques), chaussures de sport, chaussures destinées à la pratique de sports de raquettes, chaussons pour la pratique du beach tennis, chaussures de football, crampons de chaussures, surchaussures, housses pour chaussures ; semelles de chaussures, semelles intérieures ;
28	Jeux ; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes ; balles de jeu, ballons de jeu, balles de tennis, volants pour la pratique du badminton, cordes de raquettes, filets [articles de sport], filets de tennis, filets de beach tennis, filets de badminton, filets pour tables de tennis de table, appareils de jet de balles de tennis ; raquettes, raquettes de tennis, raquettes de beach tennis, raquettes de badminton, raquettes de tennis de table, raquette de padel, raquettes de plage, tables de tennis de table, raquettes de squash, anti-vibrateur pour raquettes de tennis, grips pour raquettes, housses pour raquettes ; ballons de jeu, ballons de football, ballons de football américain, ballons de rugby, ballons de basket, ballons de volley-ball, ballons de hand-ball, sacs à ballons, filets à ballons, balles, balles de baseball ; crosses de hockey, battes de base-ball, battes de cricket ; tees pour base-ball, tees pour rugby ; mires de volley-ball ; dispositifs de protection pour la pratique des sports ; grilles faciales (articles de sport), harnais de sécurité pour la pratique des sports, boucliers de protection pour la pratique du rugby, protège-cou, épaulières, protège-coudes, protège-cotes, protège-hanches, coquilles de protection, protège-jambes, protège-genoux, protège-tibias, gants de sport, gants de baseball ; disques volants (jouets) ; équipement pour terrain de jeu,

a savoir buts, poteaux, paniers de basket-ball, panneaux, buts de football, buts de hockey, bâches pour buts, poteaux pour rugby, paniers de basket-ball, panneaux de basket-ball, poteaux et embases pour basket-ball, poteaux de volley, poteaux de beach tennis, poteaux pour filets de tennis, filets pour cercles de basket-ball, marqueurs de délimitation d'espace pour terrains de sports collectifs, sacs de plaquage pour la pratique du rugby, grips, bases de baseball ; accessoires d'entraînement pour le sport à savoir : cerceaux, plots et jalons pour plots.

Options de votre dépôt de marque

Rubrique 7 : Dépôt associé à un renouvellement

Néant

Rubrique 8 : Demande divisionnaire

Néant

Rubrique 9 : Marque collective de certification

Néant

Rubrique 10 : Priorité(s)

Néant

Rubrique 11 : Extension de la protection

Polynésie française

Paiement des redevances INPI

Méthode de paiement : CCL

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Marques dépôt - Classe supplémentaire au-delà de 3 classes	42	1	42
Extension de la marque à la Polynésie française	60	1	60
Marques 1er dépôt dématérialisé de marque jusqu'à 3 classes	210	1	210
		Total :	312

Rubrique 12 : Signataire

Nom : Courdent Sandra

Qualité : Salarié de la personne morale déposante

Email : sandra.courdent@decathlon.com

Date de signature : 27/06/2018

Ce document récapitule les données du dépôt déclarées conformes par le signataire.



